

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 16.12.2005

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Coratac C 3**
- **Code du produit** R093177-00
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **Producteur/fournisseur :**
 Kömmerling Chemische Fabrik GmbH
 Zweibrücker Straße 200
 D-66954 Pirmasens
 Tel.: +49 (0)6331/56-0
- **Service chargé des renseignements :**
 Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter
 (department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)
 Tel.: +49 (0)6331/56-1119; Fax.: +49 (0)6331/56-1091
 e-Mail: Productsafety@Koe-Chemie.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
 Bei Vergiftungen: (in case of poisoning:)
 Giftinformationszentrum - Universitätsklinikum Mainz (Klinische Toxikologie)
 Tel.(24h): +49 (0)6131/19240

- Bei Transportunfällen: (in case of transport accidents:)
 Tel.(24h): +49 (0)621/60-43 333

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
 R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :** préparation

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	Xi; R 36/37/38	50-100%
EINECS: 230-391-5			

- **Indications complémentaires :**
 Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Indications générales :** Le collage ne doit jamais être défait avec force.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 16.12.2005

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 1)

- **après contact avec la peau :**
Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :** Envoyer immédiatement chercher un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Jet d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone
Poudre d'extinction
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Dans le cadre d'un collage dans une atmosphère sèche, il est préférable d'augmenter l'humidité relative à 50 - 60%.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Éviter les rayonnements directs du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
Stockage au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 16.12.2005

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 2)

- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire :** Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**
Gants de protection, composés du matériau suivant:
Caoutchouc fluoré (Viton)-(0,7mm)
Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique. Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière. Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant. Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Indications générales.	
Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique
- Modification d'état	
Point d'ébullition :	> 200°C
- Point d'éclair :	87°C
- Limites d'explosion :	
inférieure :	non déterminé
supérieure :	non déterminé
- Pression de vapeur :	non déterminé
- Densité :	voir Information Produit
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	
	Réagit au contact de l'eau.
- Viscosité :	
dynamique :	voir Information Produit

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses**
Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation
Réaction aux amines
Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau
Réagit fortement au contact de l'eau
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s) :
Gaz nitreux.
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 16.12.2005

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 3)

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :**
En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par inhalation.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :** A éliminer suivant les directives administratives.
- **EWC-Code(s):**
Il n'est pas possible de déterminer un code de déchet pour ce produit selon le catalogue européen des déchets car seul l'emploi prévu de l'utilisateur permet l'attribution de ce code. Le code de déchet doit être déterminé en concertation avec le producteur (ou les autorités compétentes).
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Prescriptions de transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** -
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** -
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 9
- **No ID ONU :** 3334
- **Label** 9
- **Désignation technique exacte :** AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S. (ethyl 2-cyanoacrylate)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant

- **Phrases R :**
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

(suite page 5)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.10.2008

Révision: 16.12.2005

Nom du produit Coratac C 3

(suite de la page 4)

- Phrases S :

- 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Identification particulière de certaines préparations :

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Destiné exclusivement à l'utilisation industrielle.

- Légende des phrases R- se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (caractéristiques du produit, voir sous chapitre 15) :

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- Service établissant la fiche technique :

Abteilung: C-U Qualitäts- und Umweltmanagementcenter
(department: C-U Quality- and Environmentalmanagementcenter)

F